

Étude des répercussions de l'utilisation de suspensions sur les pratiques entourant la vaccination des enfants en garderies

Type de projet : Recherche

Organisation : Unité de santé du comté de Brant
194 Terrace Hill Street,
Brantford, ON, N3R 1G7

Coordinatrice du projet : Mme Jill Fediurek
Chargée de programme, Maladies infectieuses et maladies évitables par la vaccination
519-753-4937, poste 295
JFediurek@bchu.org



Objectifs :

1. Examiner les raisons pour lesquelles les dossiers d'immunisation de certains enfants fréquentant les garderies sont incomplets et déterminer si le problème est lié au fait que ces enfants n'ont effectivement pas été vaccinés ou plutôt au fait que les vaccinations n'ont pas été signalées à l'unité sanitaire.
2. Déterminer s'il ya des différences quant aux raisons pour lesquelles les dossiers d'immunisation sont incomplets pour les vaccins dont la non-administration entraîne une suspension et pour ceux dont la non-administration n'en entraîne pas.

Auditoire cible : Parents

Présentation du projet : Afin de se conformer à la Loi sur les garderies de l'Ontario, l'Unité de santé du comté de Brant passe en revue mensuellement les carnets de vaccination des enfants inscrits dans des garderies agréées. Ces enfants ne peuvent se présenter à la garderie si leur carnet de vaccination ne confirme pas l'administration des vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, la poliomyélite, le tétanos, la rougeole, les oreillons, la rubéole et contre *Haemophilus influenzae* de type b. Par contre, bien que l'administration des vaccins contre le pneumocoque, le méningocoque et le virus de la varicelle soit recommandée, les enfants qui n'ont pas reçu ces vaccins ne sont pas exposés à une suspension.

On a analysé les carnets de vaccination des enfants en garderie ayant fait l'objet d'une suspension entre novembre 2007 et février 2008. Le principal point d'intérêt était le bilan d'immunisation pour chaque antigène avant la date de suspension. En fonction de la date de vaccination, on a classé les enfants pour chaque vaccin en tenant compte du fait que leur bilan était complet ou incomplet avant la date de suspension. Un bilan d'immunisation complet avant la date de suspension signifie que la vaccination n'a pas été signalée à l'unité sanitaire, alors qu'un bilan incomplet signifie que le vaccin n'a pas été administré. On a procédé à la compilation des statistiques descriptives.

Date prévue de la fin du projet : Décembre 2008

Résultats :

Cent trente-cinq (135) avis de suspension ont été émis entre novembre 2007 et février 2008. Seize enfants ont été retirés de la garderie au cours de l'étude, d'où un effectif final de 119 enfants. Les parents de 27 % des enfants n'ont pu produire un document prouvant que leurs enfants avaient bel et bien reçu au moins un des vaccins facultatifs. Or, avant l'avis de suspension, le bilan de vaccination de la plupart des enfants dont les parents avaient produit ce document était complet dans une proportion de 57 à 69 % pour chacun des vaccins obligatoires et de 53 à 62 % pour chacun des vaccins facultatifs.

D'après les résultats de cette étude, les bilans de vaccination incomplets sont plus souvent imputables au fait qu'on néglige de transmettre les dossiers de vaccination au Service de santé publique, plutôt qu'au fait qu'on omet de faire vacciner les enfants. Ce constat s'applique aussi bien aux vaccins obligatoires qu'à ceux qui ne le sont pas. Le taux de vaccination obtenu pour les vaccins obligatoires était plus élevé que ce qu'indiquaient les dossiers du Service de santé publique. Cela dit, le taux de vaccination pour les vaccins facultatifs est incertain étant donné que les parents de certains enfants n'ont pas transmis leur dossier de vaccination à la Santé publique. Des efforts devront être faits pour améliorer la collecte des dossiers de vaccination, notamment pour ce qui est des vaccins dont la non-administration n'entraînent pas de suspension.